



## SGAP OUEST

Patrick LIBOUBAN, Secrétaire régional Zone Ouest : 06-99-87-12-34  
Laurent MOREAU, secrétaire régional Pays de la Loire : 06-62-70-20-27  
Laurent CATHELAIN, secrétaire régional Centre : 06-65-69-21-90  
Emmanuel MORIO, Secrétaire régional Bretagne : 06 49 62 51 93



**Siège National : 19, rue du Borrégo 75020 PARIS – [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com)**

## \* INFORMATION \*

Le 13 janvier 2012, dans le cadre du dialogue social, une délégation de la FPIP a été conviée à une réunion de travail par le Préfet de la Zone Ouest de Défense et de Sécurité, à Rennes.

Les points suivants ont été évoqués :

- 1 / Mise en application du décret 2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'état.

Ce décret - un peu complexe - permet notamment aux fonctionnaires de bénéficier d'une réduction d'échelon de 1, 2 ou 3 mois chaque année, sur la durée de l'échelon, mais aussi d'être sanctionné d'un rallongement d'échelon dans les mêmes conditions de durée.

La FPIP a fait part de son inquiétude relative à l'application de ce décret, autant par rapport aux contentieux possibles pour ses délais de mise en œuvre, que de son application par la hiérarchie.

*M. le Préfet nous indique que ses services n'ont pas été, à ce jour, destinataires d'instructions spécifiques émanant de la D.R.C.P.N.*

*Aucune réduction d'ancienneté d'échelon n'est donc prévue pour l'instant. La question sera évoquée par M. le Préfet lors de la réunion programmée à la D.R.C.P.N. le 24 janvier prochain.*

- 2 / Sécurité des fonctionnaires en intervention.

La FPIP évoque la disproportion trop souvent constatée dans les services, entre le nombre de fonctionnaires titulaires et le nombre d'Adjoints de Sécurité. Si ces derniers servent avec dévouement et se voient attribuer des missions similaires à celles des titulaires, il faut admettre que la différence entre la formation et l'expérience des seconds par rapport aux premiers peut avoir des conséquences importantes lors d'interventions délicates.

La FPIP demande à ce que la sécurité des équipages (à 3 et non à 2) soit privilégiée à la multiplication des patrouilles, notamment pour les patrouilleurs en zones sensibles.

*M. le Préfet nous répond qu'il appartient aux DDSP d'avoir le bon sens de faire travailler ses effectifs en sécurité.*

- 3 / Respect des textes de la part des DDSP (IGOT 2002 : astreintes pour les O.P.J.).

Emmanuel MORIO, secrétaire régional Bretagne a évoqué des problèmes locaux (DDSP 56) relatifs au non respect des textes concernant les astreintes assurées par les O.P.J. Il est en effet apparu que les O.P.J. concernés étaient amenés à cumuler les astreintes et les permanences, ce qui est illégal.

*M. le Préfet a pris en compte ces problèmes afin de les résoudre.*

- 4 / Mise en conformité et sécurité des commissariats (notamment à Bourges).

*Aux différents problèmes d'aménagements et de travaux évoqués, ici ou là, M. le Préfet nous a indiqué que malgré la réduction permanente des budgets, la sécurité des personnels et des locaux restaient prioritaires, et que les demandes de crédits formulées dans ces domaines, le plus souvent satisfaites.*

- 5 / Respect du formalisme des C.A.P.I.

La FPIP a indiqué à M. le préfet que des irrégularités avaient été constatées lors du déroulement des C.A.P.I., notamment en ce qui concerne l'accès de personnes incompetentes ou non-habilitées aux dossiers des collègues. Certains collègues, non élus avaient la possibilité d'accéder aux dossiers personnels des collègues...

*Monsieur le Préfet nous a répondu qu'il est regrettable que certains syndicalistes ne fassent pas preuve d'une éthique particulière relative à leurs fonctions et qu'il allait rédiger une note de rappel de principes à toutes les organisations syndicales.*

- 6 / Avancement : meilleure prise en considération de la pénibilité du travail sur le terrain.

Sans sous-estimer l'importance ni les difficultés des personnels qui travaillent exclusivement ou principalement en bureau, la délégation a émis le souhait que la pénibilité du service sur la voie publique soit davantage prise en compte dans les décisions d'avancement.

*Monsieur le Préfet nous a indiqué que ses services sont très attentifs à cet aspect des choses, mais que la difficulté est très grande à rester dans l'équilibre de la récompense du mérite, notamment à cause du manque de postes.*

Adhérent ou non adhérent à la FPIP, pour des questions individuelles ou collectives, personnelles ou professionnelles, n'hésitez pas à nous contacter ! Nous ferons de notre mieux pour vous répondre, vous soutenir, solutionner le problème évoqué, vous servir.

**Le Secrétaire Régional Région Centre \* 24 Janvier 2012**



**La FPIP, vous servir, et non se servir !**

**EUROCOP regroupe 27 pays Européens, 36 syndicats de Policiers.  
EUROCOP représente 500.000 policiers et siège dans les instances Européennes**